



COMMUNE DE LIVILLIERS

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 24/2026

Fixant l'inventaire des Points d'Eau Incendie (PEI) de la commune de Livilliers

Le Maire de la commune de **Livilliers**,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) du Val-d'Oise ;

Considérant qu'il appartient au maire d'établir et de tenir à jour l'inventaire des Points d'Eau Incendie (PEI) de la commune,

ARRÊTE :

Article 1

L'inventaire des Points d'Eau Incendie (PEI) de la commune de Livilliers est fixé conformément au tableau ci-après :

Numéro	Type	Localisation	Statut	Diamètre hydratant	Diamètre canalisation
PI 02	Bouche incendie	9 bis rue du Vaunay 95300 LIVILLIERS	Public	100	F200
PI 03	Bouche incendie	1 rue de Romesnil 95300 LIVILLIERS	Public	100	PVC200
PI 05	Bouche incendie	14 rue de Paris 95300 LIVILLIERS	Public	100	F200
PI 06	Bouche incendie	26 rue de Paris 95300 LIVILLIERS	Public	100	F200
PI 07	Bouche incendie	Face au 30 rue de Romesnil 95300 LIVILLIERS	Public	100	PVC200
PI 08	Bouche incendie	27 rue du Moulin 95300 LIVILLIERS	Public	100	F150

Article 2

Cet inventaire sera mis à jour en tant que de besoin afin de tenir compte de toute modification des Points d'Eau Incendie.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val-d'Oise et inscrit au registre des arrêtés de la commune.

Fait à Livilliers, le 17/07/26

Le Maire,
François DANCONNIER

Mairie de Livilliers

10 rue de la Chaise – 95300 LIVILLIERS – Tél : 01 34 42 72 04
Siret : 219 503 414 00019 – mairie@livilliers.fr – www.livilliers.fr

